

Lima / New York, 1<sup>er</sup> octobre 2013

**S.E M. Carlos Mauricio Funes Cartagena**

*Président*

République du Salvador

Votre Excellence,

Nous avons le privilège de vous écrire au nom de la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un réseau mondial composé de plus de 2.500 ONG membres basées dans 150 pays, plaidant pour une Cour juste, efficace et indépendante ainsi que pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre. Dans le cadre de sa Campagne de ratification universelle d'octobre 2013, la Coalition appelle respectueusement votre gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir votre prompt adhésion au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Par conséquent, nous vous enjoignons de soumettre votre proposition d'adhésion au Parlement dans les meilleurs délais.

M. le Président, cette année marque le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du Statut de Rome. À ce jour, 122 États ont ratifié le Statut, y compris tous les États d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, à l'exception du Salvador et du Nicaragua. La Coalition a conscience des efforts déployés par votre gouvernement en faveur de l'adhésion. À cet égard, au cours des dernières années, nous avons pu offrir une expertise technique ainsi que des informations sur le travail et le mandat de la CPI aux représentants du gouvernement salvadorien (principalement des représentants du ministère des Affaires étrangères), aux diplomates salvadoriens accrédités auprès des Nations Unies, de ainsi qu'à d'autres acteurs ; ce faisant nous avons toujours pu compter sur l'aide précieuse de la société civile salvadorienne.

En outre, les diverses missions que nous avons effectuées au Salvador au cours de la dernière décennie, nous ont confirmé certains des défis survenus au cours du processus d'adhésion, et notamment les difficultés liées à la compatibilité du Statut de Rome avec la Coalition salvadorienne. Le fait que vous ayez surmonté la plupart de ces obstacles prouve l'engagement de votre gouvernement à ratifier. À ce propos, la Coalition tient à saluer votre déclaration lors de la 68<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU, annonçant l'adoption d'un programme de réconciliation nationale incluant la ratification de plusieurs traités des droits de l'homme comme faisant partie intégrante du processus.

Gardant à l'esprit cette importante déclaration, nous vous invitons à faire figurer le Statut de Rome parmi les dits traités, non seulement comme instrument de réconciliation mais également comme un moyen de prévenir la perpétration de violations massives des droits de l'homme dans le futur. Comme vous le savez, la portée du Statut de Rome n'est pas

rétroactive. Ratifier le Statut enverrait un signal fort de l'engagement de votre pays à lutter contre l'impunité et permettra au Salvador de contribuer activement au travail de la CPI par le biais de l'Assemblée des États parties.

Votre Excellence,

Alors que la Cour entre dans sa deuxième décennie, elle s'est avérée être non seulement une institution historique, mais également un mécanisme utile de justice internationale contribuant à l'instauration de sociétés plus justes, plus sûres et plus pacifiques. Les États d'Amérique latine ont joué un rôle clé au sein du système du Statut de Rome, et nous avons bon espoir que le Salvador se joindra à ce système dans un futur proche.

Nous vous exhortons, M. le Président, à user de votre influence pour garantir l'adhésion du Salvador au Statut de Rome dès que possible.

Cordialement,



Brigitte Suhr  
Directrice des programmes régionaux



Michelle Reyes Milk  
Coordinatrice régionale pour les Amériques

CC:

H.E. Mr. Jaime Alfredo Miranda Flamenco, Minister of Foreign Affairs  
H.E. Mr. Sigfrido Reyes, President of the Legislative Assembly  
H.E. Gral. David Munguía Payés, Minister of Defense  
H.E. Amb. Carlos Enrique García González, Permanent Representative to the United Nations